

## **Les chiffres 2018 des prestations versées par les Caf dans le dernier numéro de l'E-sentiel**

**En 2018, les Caf ont versé 72,4 milliards de prestations légales\*, un chiffre stable par rapport à celui de 2017, mais qui recouvre différentes évolutions selon le type de prestations : les chiffres et explications sont disponibles dans [l'E-sentiel](#) en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).**

Les dépenses qui contribuent à compenser la charge liée à un enfant, à soutenir les familles vulnérables et à favoriser la conciliation entre vie familiale et professionnelle représentent 42% des prestations versées par les Caf, soit 30,3 milliards d'euros. Les autres prestations correspondent pour un quart aux aides au logement, et pour un peu plus d'un tiers aux dispositifs de solidarité et de soutien à l'activité.

### **Les dépenses des prestations dédiées à l'enfance et la jeunesse augmentent et celles liées à la petite enfance baissent**

En 2018, les Caf ont versé 19,1 milliards d'euros au titre des allocations familiales, du Complément familial, et des allocations de soutien familial (Asf), de rentrée scolaire (Ars) et d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh). Leur hausse de 2% est due notamment à la revalorisation de l'Asf, du Complément familial majoré, et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'Aeeh. La baisse de 3% des dépenses liées à la petite enfance s'explique principalement par la forte décroissance des dépenses de complément de libre choix d'activité et le faible recours à la Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (Prepare) qui le remplace progressivement depuis 2015.

### **Des dépenses de solidarité et de soutien à l'activité en hausse**

Destinée à soutenir les ménages vulnérables et les travailleurs à bas salaires, ces prestations représentent 25,6 milliards d'euros en 2018. Leur hausse de 3,8% s'explique par la revalorisation exceptionnelle du montant forfaitaire de la Prime d'activité de 20€ au 1<sup>er</sup> août 2018, qui entraîne une hausse du nombre de bénéficiaires et des montants moyens versés. La hausse de 3,2% des dépenses liées au Rsa résulte de la revalorisation du montant forfaitaire de 1% au 1<sup>er</sup> avril 2018, et de la dématérialisation des demandes, mise en place en 2017, qui a facilité l'accès à cette prestation. Enfin, l'Allocation adulte handicapé représente 9,5 milliards d'euros, un chiffre en hausse de 3,6% en raison de ses revalorisations d'1,2% au 1<sup>er</sup> avril 2018 et de 5% au 1<sup>er</sup> novembre 2018, ainsi que d'un nombre croissant de bénéficiaires en partie due à la réforme des retraites qui conduit à augmenter la durée de perception de l'Aah.

### **Des dépenses d'aides au logement marquées par la réduction de loyer de solidarité**

L'évolution des dépenses d'aide au logement traduit l'entrée en vigueur début 2018 de la réduction de loyer de solidarité (RLs), entièrement neutre pour les foyers allocataires logés dans le parc locatif social.

*\*Hors action sociale et prestations indirectes*

*Réalisé par la Direction de la Statistique, des Etudes et de la Recherche de la Cnaf, l'E-sentiel livre les principales données et travaux d'études de la branche Famille de la Sécurité sociale. L'abonnement est gratuit (demande par retour de mail) avec une diffusion uniquement par mail.*



#### **Contacts presse**

Virginie Rault  
01 45 65 68 84

Jackie EDI  
01 45 65 68 91

[presse@cnaf.fr](mailto:presse@cnaf.fr)